Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260624-DCM26_083-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-quatre juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Delphine DAVID, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2026**

PRESENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames BAREL – MARTIN - RICHOUX
Messieurs DESSAUGE - FRIN – THIRION

Les Conseillers municipaux :
Mesdames CROSSE - DELALANDE CORBIE – DENISE (arrive à 21h02 avant vote délibération n°26.085) - GUERIN DAVID - LEPASLIER - MORICE - NOYAL - PETITHOMME – ROQUES
Messieurs BREBANT – CHEREL – DALINO – DUFFE – GUERIN – HUBERT – NEDELEC – PARTHENAY – SOHIER – TILLARD – TRIGALLEZ

PROCURATION :
Mme DENISE a donné pourvoir à Mme RICHOUX jusqu'à son arrivée à 21h02

ABSENTS :
M. HAKKOU
Mme VERGER

SECRETAIRE: M. BREBANT

PC/SC/26-083

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

VU l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260624-DCM26_083-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VALIDE** la désignation suivante :

Article 1 : Désignation du référent déontologue
Monsieur Hugues FOURAGE, ancien maire et fonctionnaire, est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue
Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite par mail (le mail personnel sera fourni à tous les élus du conseil).
Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.
Une fois la réponse réalisée par le référent, la collectivité déclenchera sur confirmation des parties prenantes le paiement.

Article 3 : Rémunération
Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Hugues FOURAGE.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Delphine DAVID,
Maire



Boris BREBANT,
Secrétaire de Séance



Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh